

La Parole Publique de l'ACI

Résolution adoptée lors du Conseil National de 2014 et mise à jour par le Comité National en mars 2015

Dans un monde globalisé et pluriel, il est vain de prétendre avoir une parole unique et universelle sur le devenir de l'Humain. Pourtant, en raison des enjeux sociétaux actuels, parfois brûlants, avec des risques possibles de déconstruction d'un avenir personnel et collectif, l'ACI, riche des paroles des membres du mouvement par le travail de relecture, ne peut se résigner au silence.

Héritiers d'un chemin spirituel où la parole prend corps, nous sommes appelés à faire surgir, de nos expériences humaines, de nos blessures comme de nos bonheurs partagés, une parole plurielle et croisée qui n'impose pas, mais qui peut dans la différence bâtir un chemin d'unité pour la construction du commun.

Cette capacité à vivre la différence, la diversité, est constitutive de l'identité de l'Eglise. Saint Augustin, à propos des rapports entre l'église de Rome et celle d'Afrique, n'hésitait pas à dire que l'Eglise était hérétique quand elle ne parlait qu'une seule langue.

Le conseil national propose au mouvement, dans sa dimension nationale et territoriale, d'entrer en apprentissage de ce nouveau chemin de paroles à prononcer dans la pluralité et enracinées dans la relecture.

Quatre critères paraissent devoir être pris en compte pour asseoir solidement ce chemin de paroles, qui, hors de tout contexte impulsif, affectif, ou idéologique ont pour vocation d'être éveillantes et constructives.

- Une parole qui sert le « vivre ensemble » avec le souci de s'exprimer de manière civile et respectueuse,
- Une parole qui sert la vie commune dans notre société avec le souci de l'équilibre des différences, avec un parti-pris de confiance en l'avenir et de persévérance,
- Une parole qui sert la justice et l'esprit-critique dans la foi en l'Homme sauvé,
- Une parole qui sert l'esprit d'ouverture et de création avec l'attention portée aux signes d'espérance et aux nouveautés en germes.